
Le conditionnel passé

1. Le conditionnel passé peut servir à donner une information incertaine ou non confirmée du passé.

Exemples :

- Le patient **aurait pris** un somnifère avant de venir.
- Le patient **serait venu** pour consulter un spécialiste.

2. Dans une phrase qui exprime la condition, le conditionnel passé exprime une **action qui n'a pas eu lieu, mais qui aurait pu se réaliser** si la condition avait été respectée.

Exemple :

- Si elle avait étudié davantage, elle **aurait pu** réussir l'examen.

3. Le conditionnel passé peut servir à formuler un regret, un fait du passé qui aurait pu être évité.

Exemple :

- Je n'**aurais** pas **dû** prendre ce médicament sans avis du médecin.

Conjugaison du conditionnel passé

Le conditionnel passé est formé de l'auxiliaire **avoir** ou **être** au conditionnel présent de l'indicatif plus le participe passé du verbe à conjuguer.

Prendre

- J'aurais pris
- Tu aurais pris
- Il aurait pris
- Nous aurions pris
- Vous auriez pris
- Ils auraient pris

Venir

- Je serais venu
- Tu serais venu
- Il serait venu
- Nous serions venus
- Vous seriez venus
- Ils seraient venus